

CHARTRE D UTILISATION DE L ESPACE MULTIMEDIA
DE LA MEDIATHEQUE DE LEGE CAP FERRET

Missions

ARTICLE 1 :

L'espace Multimédia s'inscrit dans les missions générales des Médiathèques.
Ses objectifs :

- renforcer la diffusion de l'information en offrant à la population un outil de documentation et de savoir
- permettre à tous les publics de s'initier aux Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
- démocratiser l'accès à Internet et susciter une démarche active de chaque citoyen

Accès

ARTICLE 2 :

La consultation des NTIC est ouverte aux personnes titulaires d'une CARTE PERSONNELLE en cours de validité. L'accès est soumis à l'acquittement de droits d'inscription annuels, selon les tarifs adoptés par le Conseil Municipal.

La durée minimale d'utilisation est limitée à une demi-heure, elle peut-être prolongée si le poste n'est pas demandé par un autre utilisateur.

Les inscriptions sont prises au préalable à l'accueil auprès des bibliothécaires.
Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte.
Les jeunes de moins de 18 ans doivent remettre une autorisation parentale signée lors de l'inscription.

Services

ARTICLE 3 :

La consultation d'internet est un service proposé par la Médiathèque en complément du livre, il est utilisé en tant que source d'information, de formation, de culture et de loisirs. Peuvent être consultés sur certains postes de l'espace multimédia tous les sites Internet conformes aux lois en vigueur, respectant le droit d'auteur, et la personne humaine, à l'exception des sites contraires aux missions d'une Médiathèque de service public, notamment ceux à caractère pornographique ou faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales. Toutes disposition limitative peut-être prise dans le cadre de la protection des mineurs.

Sous l'autorité du responsable, les bibliothécaires feront cesser la consultation de sites contraires aux missions de la Médiathèque.

Le « tchat » est interdit.

Le paiement en ligne est toléré mais la Médiathèque ne peut être tenue pour responsable des transactions bancaires effectuées sur Internet.

Sur certains postes de l'espace multimédia, l'utilisation de logiciels de bureautique est possible.

L'utilisateur s'engage à respecter le matériel informatique et doit signaler toute anomalie survenue pendant l'utilisation du poste.

En aucun cas le personnel de la Médiathèque ne peut être tenu pour responsable du dysfonctionnement d'un support d'archivage.

Le personnel se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout utilisateur qui ne respecterait pas ces règles.

Bonne navigation !